

### L'ajournement

Pour ce qui est de la question des handicapés, je rappelle au député que notre gouvernement a élargi la définition de l'«invalides». On l'a fait dans le budget de 1985 pour inclure tous les Canadiens victimes de handicaps graves, y compris ceux qui sont nettement limités dans leurs activités quotidiennes par la cécité, des maladies du système circulatoire, des troubles mentaux, des maladies du système musculaire, du squelette, des tissus de liaison, du système nerveux, des organes sensoriels et du système respiratoire. Auparavant, pour être admissible à la déduction pour invalidité, il fallait être aveugle ou être essentiellement confiné à un lit ou à une chaise roulante depuis un an.

• (1815)

La nouvelle définition entre en vigueur pour l'année d'imposition 1986 et sera administrée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le nombre de bénéficiaires prévus du certificat d'invalidité va passer de 165,000 avant le budget de mai 1985 à 185,000. Je crois que c'est un incroyable pas en avant pour les handicapés et que c'est révélateur de la volonté du gouvernement de les aider. Je précise que le coût de l'augmentation de \$250 de la déduction pour invalidité sera de 10 millions de dollars par année d'imposition.

#### LE CODE CRIMINEL—LES FAUSSES ALERTES À LA BOMBE—ON DEMANDE DES SANCTIONS PLUS SÉVÈRES

**M. Alan Redway (York-Est):** Monsieur le Président, vous vous souvenez comme moi, j'en suis certain, qu'il y a quelques semaines, en janvier, il y a eu une fausse alerte à la bombe à l'aéroport d'Ottawa, à l'aéroport international de Toronto et aux deux aéroports de Montréal. Cette alerte à la bombe a nécessité la mise en place d'énormes renforts de sécurité dans ces quatre aéroports, et ce dispositif de sécurité supplémentaire a coûté près de 1 million de dollars aux contribuables. Cela s'est passé tout récemment, et depuis, les Canadiens ont tendance à l'oublier et à oublier que de temps en temps nous faisons l'objet d'alertes à la bombe et d'activités terroristes. Nous avons tendance à penser que c'est quelque chose qui arrive ailleurs, peut-être au Moyen-Orient, en Asie ou en Afrique, mais pas chez nous, au Canada. En fait, comme vous le savez très bien, monsieur le Président, ces activités se produisent ici même au Canada, et des Canadiens sont frappés.

Au cours des 15 dernières années, un très grand nombre d'attentats terroristes ont eu lieu ici même au Canada et certains de nos concitoyens en ont été victimes. En 1972, des lettres piégées étaient envoyées d'Amsterdam aux missions diplomatiques israéliennes ici à Ottawa de même qu'à Montréal. La même année, quatre autres lettres piégées étaient adressées à des Juifs canadiens à Toronto. En 1973, une autre lettre piégée était adressée à un rabbin ici au Canada. En 1976, deux terroristes armés venus chez nous pour les Jeux olympiques ont été arrêtés par la police canadienne. En 1979, deux Canadiens ont été blessés par l'explosion de bombes à Rome, en Italie.

On a relevé trois attentats terroristes qui ont frappé des Canadiens ou le Canada en 1982. Un diplomate turc a été

blessé par balle ici à Ottawa. La même année, l'attaché militaire turc à Ottawa a été assassiné. Des bombes ont éclaté à deux usines, l'une de Toronto et l'autre de Colombie-Britannique.

L'an dernier, cinq incidents terroristes différents ont mis en cause le Canada ou des Canadiens. Un garde de sécurité a été tué à l'ambassade de Turquie, à Ottawa. Une menace à la bombe a aussi gravement perturbé la circulation dans le métro de Toronto. Une enquête menée en Inde vient de confirmer que l'avion d'Air India a été détruit par une bombe qui a tué 329 voyageurs dont 90 étaient des enfants canadiens. L'année dernière également, deux personnes ont été tuées à Tokyo quand a éclaté une bombe découverte dans des baggages retirés d'un avion du Canadien Pacifique.

• (1820)

Il y a eu également cette Albertaine, M<sup>me</sup> Valinda June Leonard, qui a perdu la vie avec son fils de 16 mois, un commando ayant pris d'assaut l'avion de la société Air Egypte aux mains de pirates aériens. Encore cette année, outre les cas déjà cités, il y a eu l'attaque du consulat roumain à Montréal par un individu armé.

Que faisons-nous pour freiner l'activité de terroristes dans notre pays? Je me suis vivement réjoui lorsque le solliciteur général du Canada (M. Beatty) a annoncé la formation au sein de la GRC d'une escouade anti-terroriste. Apparemment, les membres de cette équipe d'élite relèveront d'une autorité policière et non militaire. Ils auront pour mission de délivrer les otages. Par ailleurs, le solliciteur général a annoncé qu'il entendait renforcer les mesures de sécurité dans nos ambassades, nos consulats et nos aéroports. Il a bien précisé par ailleurs que le Canada ne marchanderait pas, qu'il ne ferait pas de cadeaux, et n'offrirait pas de rançon aux terroristes et qu'il ne ferait pas d'échange d'otages avec eux. Il a ajouté qu'il comptait parler aux médias pour veiller à ce que les terroristes ne reçoivent pas un traitement spécial ni de la publicité spéciale à cause de leurs activités.

Par ailleurs, il était très heureux d'apprendre que le premier ministre (M. Mulroney) prenait des sanctions contre la Libye après les attentats des aéroports de Rome et de Vienne. On peut faire autre chose également. La branche canadienne de l'Association des étudiants juifs d'Amérique du Nord a recommandé la formation d'un comité parlementaire et elle a lancé l'idée d'exclure les terroristes et leurs organisations du Canada. Ce sont de bonnes idées mais, comme l'a dit le ministre de la Justice, (M. Crosbie) le 4 février, je crois qu'il faut réviser également le code criminel, prévoir de nouvelles peines et de nouveaux délits et songer à toute la question de la restitution. A l'époque, le ministre de la Justice a dit qu'il était d'accord avec moi et qu'il fallait faire quelque chose pour y remédier.

J'espère sincèrement que le secrétaire parlementaire fera la lumière sur toute cette question ce soir et nous dira que l'on va prévoir de nouvelles infractions et de nouvelles sanctions, et que toute la question de la restitution sera examinée sérieusement dans le contexte des activités terroristes, des menaces d'attentat à la bombe et des fausses alertes à la bombe.